

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : J'ai bon espoir qu'il réussira en tout, sauf une exception, et c'est d'amener la majorité tory dans le Sénat à pratiquer l'économie.

Le MINISTRE DES FINANCES : En tant que le gouvernement en a le pouvoir, il désire traiter les deux Chambres d'une même manière, et quelles que soient les économies que cette Chambre se propose de pratiquer, le Sénat devra les pratiquer aussi. Que ce crédit soit trop élevé ou non, je ne saurais dire, parce que je n'ai pas étudié la question très attentivement. Je préférerais que l'item fût adopté avec l'assurance qu'on désire et qu'on a l'intention de traiter les deux Chambres de la même manière. Lorsque nous arriverons aux Communes, je me propose de faire une réduction.

M. FOSTER : Mon honorable ami de Wellington-nord a dit "Écoutez ! écoutez !" pour exprimer son approbation. Est-il disposé à accorder la papeterie ?

M. McMULLEN : Mon "écoutez ! écoutez !" accentuait la déclaration faite par le ministre des Finances que les Communes et le Sénat devraient être mis sur le même pied.

M. FOSTER : Maintenant, mon honorable ami se tient sur un terrain ferme. Il trouvera qu'en définitive, la papeterie sera gardée pour les sénateurs, et afin de mettre les deux Chambres sur le même pied, on la fournira de nouveau aux Communes.

Somme supplémentaire nécessaire pour
la papeterie pour la prochaine session \$10,000

Le MINISTRE DES FINANCES : Je propose de réduire ce crédit à \$6,000, et j'espère qu'une somme même moins élevée suffira.

M. FOSTER : Quatre mille dollars est la valeur à laquelle on estime la papeterie des valises ?

Le MINISTRE DES FINANCES : C'est l'estimation—oui.

M. TAYLOR : Avant que cet item soit adopté, je désire attirer l'attention sur deux cas que je considère comme une injustice qui a existé depuis un an ou deux, à l'égard de deux honorables députés de cette Chambre. Le premier est l'honorable député de Hastings-ouest (M. Corby). Comme les honorables députés se le rappelleront, il tomba malade lors de la dernière session, et ne fut présent que trois ou quatre jours, et d'après l'interprétation de la loi, il n'a pas droit à une indemnité. L'autre est l'honorable député de Waterloo-sud (M. Livingston), qui s'est cassé la jambe et a dû rester chez lui. S'il était resté dans cette ville, il aurait retiré son indemnité. Je crois qu'on devrait pourvoir à ces cas, soit en les incluant dans ce crédit, ou dans un crédit supplémentaire.

Le MINISTRE DES FINANCES : Toute question de cette nature pourrait être prise en considération à l'avenir, mais je crois qu'il ne serait pas convenable de s'en occuper aujourd'hui. Mon attention n'avait pas été attirée sur les cas mentionnés par l'honorable député de Leeds-sud (M. Taylor).

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : J'aimerais demander à l'honorable orateur s'il peut me dire pourquoi M. Samuel-C. Moore, qui était un messenger sessionnaire de cette Chambre a été renvoyé, et M. Chipman Vaughn nommé à sa place ?

M. FORATEUR : Quant à la nomination des messagers sessionnaires, j'ai dû arranger les choses en très grande hâte, lorsque j'ai été élu orateur, afin d'avoir le personnel nécessaire. J'ai pris les recommandations des employés de la Chambre quant au renvoi des vieux messagers, qui étaient certainement nommés de session en session, et n'étaient pas des employés permanents, et j'ai nommé ceux dont la nomination était recommandée, et j'ai rempli les autres vacances avec ceux que je croyais être des gens convenables pour ces places. Je ne me rappelle pas le cas particulier que mentionne l'honorable député de Pictou (sir Charles-Hibbert Tupper). Si M. Moore a été renvoyé, il l'a été parce que ce renvoi a été recommandé par les vieux employés permanents de la Chambre.

M. FOSTER : Je désire attirer l'attention sur le cas de M. Patchell, qui a été laissé de côté dans le personnel des messagers de cette session, après avoir été quinze ans au service de la Chambre. D'après ce que je peux voir dans son dossier, il remplissait bien son devoir. Je sais qu'on le croyait un homme très digne de confiance, et le messenger en chef lui avait demandé depuis un an ou deux, de prendre la charge des livres de son département et le traitait sous tous les rapports comme un homme digne de confiance.

M. FORATEUR : C'est le cas, je crois, dont l'honorable député (M. Foster) m'a déjà parlé en comité, et je lui ai dit alors que je me rappelais pour quelle raison M. Patchell avait été lassé de côté, et j'ai dit à l'honorable monsieur que je la lui dirais. Je la lui dirai maintenant s'il le désire.

M. FOSTER : S'il vous plaît !

M. FORATEUR : On a fait rapport qu'il était entièrement au-dessus de ses affaires et incontrôlable comme messenger. Il ne paraissait pas apprécier la charge qu'il occupait.

M. FOSTER : Ne faisait-il pas bien son ouvrage ?

M. FORATEUR : Je ne le sais pas. Mais il considérait, apparemment, qu'il occupait une position inférieure à ses mérites et n'agissait pas avec une subordination convenable. Voilà le rapport qu'on m'a fait, et c'est pour cela que je l'ai laissé de côté. Personnellement, je ne connais rien de l'affaire.

M. WALLACE : Je désire dire au sujet de M. Patchell qu'il a été employé à la Chambre des Communes depuis une quinzaine d'années, et je crois que c'était un messenger très capable. Il était huis-sier à la porte de ce corridor de l'ouest, et il a toujours rempli ses fonctions avec grande fidélité et courtoisie. J'ai été surpris qu'il eût été laissé de côté dans la liste des messagers, parce que, d'après mes observations, je le considérais comme l'un des messagers les plus capables du service de la Chambre.

M. BERGERON : Il y a deux vieux messagers qui, je crois, étaient de très bons messagers, et qui nous manquent cette année. Je veux parler de M.